

Chapitre 4 : Subventions dans le domaine de l'économie circulaire

Utilisation de couches et serviettes hygiéniques lavables et réutilisables (art. 15)

- subvention communale pour l'utilisation de couches et serviettes hygiéniques lavables et réutilisables
La subvention communale s'élève à 75 % des frais hors TVA (plafonnée à 100 € par an et par utilisateur).

Nom/Prénom de l'utilisateur : _____

Pièce justificative requise : preuve de paiement de la facture y relative

Réparation des appareils gros électroménagers (art. 16)

La subvention communale s'élève à 75% des frais hors TVA (plafonnée à 200 € sur une période de 5 ans et par type d'appareil gros électroménager)	<input type="checkbox"/> réparation d'un réfrigérateur → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-D respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
	<input type="checkbox"/> réparation d'un congélateur → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-D respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
	<input type="checkbox"/> réparation d'un appareil combiné réfrigérateur avec congélateur → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-E respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
	<input type="checkbox"/> réparation d'un lave-linge → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-B respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
	<input type="checkbox"/> réparation d'un sèche-linge → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A⁺⁺⁺ - A⁺⁺
	<input type="checkbox"/> réparation d'un appareil combiné lave-linge avec sèche-linge → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-B respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
	<input type="checkbox"/> réparation d'un four → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A⁺⁺⁺ - A
	<input type="checkbox"/> réparation d'un lave-vaisselle → l'appareil doit répondre à la classe d'efficacité énergétique A-B respectivement A ⁺⁺⁺ - A ⁺⁺ suivant l'ancienne étiquette-énergie
Marque de l'appareil :	Modèle :
Numéro de série :	

Pièce justificative requise : preuve de paiement de la facture y relative